

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2016

Date	Intitulé	N°			
02/03/16	Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 janvier 2016	D	2016	-	08
	Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 février 2016	D	2016	-	09
	Modification du tableau des effectifs	D	2016	-	10
	Transfert du Pôle Seniors du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au sein de l'organisation de la Ville de Chassieu, emportant transfert du personnel et des biens acquis par le CCAS	D	2016	-	11
	Lancement d'une procédure de consultation relative à l'impression numérique des documents de communication	D	2016	-	12
	Avenant n°1 au marché n°S-13-36 : "Assurances" - Lot n°2 : "Assurance responsabilités et risques annexes"	D	2016	-	13
	Revalorisation et définition des tarifs pour l'occupation du domaine public	D	2016	-	14
	Fixation des tarifs applicables aux activités à destination des seniors et proposées par le Pôle Seniors	D	2016	-	15
	Fixation des droits d'inscription aux séjours de vacances pour l'été 2016	D	2016	-	16
	Autorisation donnée à Monsieur le Maire de demander le renouvellement du classement du Conservatoire de Musique et de Danse	D	2016	-	17
	Octroi d'une subvention exceptionnelle au bénéfice de la Maison Médicale de Garde de l'Est Lyonnais (MMGEL)	D	2016	-	18
	Signature d'une convention "Pack ADS" entre la Métropole de Lyon et la Ville de Chassieu	D	2016	-	19

Ville de Chassieu

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille seize le deux mars à 18 h 30

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Votants : 28

Le Conseil municipal de CHASSIEU s'est réuni en session ordinaire,
À l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SELLÈS, *Maire*

Date de convocation : 25/02/2016
Présents : Jean-Jacques SELLÈS, Gérard ARNAUD, Marie-Claude CLOUZEAU, Laurent PRIMAULT, Alain MUTZIG, Sylvaine COPONAT, Patricia LASANTÉ, Jean-Pierre DANGLEHANT, Annie LORNAGE, Geneviève BARBERON, Dominique ERSTER, Bernard DECHENAU, Christiane PASCAL, Thierry GARDETTE, Colette GACHE, Jean-François ABATE, Annie CHAUVE, Nicolas CLAISSE, Anna AGOSTHINO GABRIEL, Alain DARLAY, Brigitte SORY, Yves IMBERT, Alain CHAPELLE, Camélia RESSIER, Joëlle PERCET
Absent(es) excusé(es) : Patricia MUR donne pouvoir à Marie-Claude CLOUZEAU, Michel POËT donne pouvoir à Sylvaine COPONAT, Marie-Agnès CHAPGIER donne pouvoir à Alain CHAPELLE
Sabrina REINHART (pas de pouvoir)
Secrétaire de séance : Patricia LASANTÉ

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 janvier 2016

Délibération n° : 2016_08

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Municipalité en date du 02 février 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission Ville institutionnelle et fonctionnelle en date du 15 février 2016,

Vu le procès-verbal annexé à la présente,

Considérant que Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil municipal le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 21 janvier 2016 ;

Considérant que ce projet a été adressé aux conseillers municipaux le 25 février 2016 ;

Considérant que Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à formuler leurs observations ;

Envoyé en préfecture le 04/03/2016

Reçu en préfecture le 04/03/2016

Affiché le **08 mars 2016**

ID : 069-216902718-20160302-D2016_08-DE

Compte tenu des observations,

Le Conseil municipal

Adopte, après en avoir délibéré, le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du jeudi 21 janvier 2016.

après avoir délibéré à l'unanimité des votants.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Pour copie conforme,
En mairie, le 4 mars 2016

Télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le : 4 mars 2016

Jean-Jacques SELLÈS

Le Maire
Conseiller métropolitain
Délégué au sport



Ville de Chassieu

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille seize le deux mars à 18 h 30

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Votants : 28

Le Conseil municipal de CHASSIEU s'est réuni en session ordinaire,
À l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SELLÈS, *Maire*

Date de convocation : 25/02/2016

Présents : Jean-Jacques SELLÈS, Gérard ARNAUD, Marie-Claude CLOUZEAU, Laurent PRIMAULT, Alain MUTZIG, Sylvaine COPONAT, Patricia LASANTÉ, Jean-Pierre DANGLEHANT, Annie LORNAGE, Geneviève BARBERON, Dominique ERSTER, Bernard DECHENAU, Christiane PASCAL, Thierry GARDETTE, Colette GACHE, Jean-François ABATE, Annie CHAUVE, Nicolas CLAISSE, Anna AGOSTHINO GABRIEL, Alain DARLAY, Brigitte SORY, Yves IMBERT, Alain CHAPELLE, Camélia RESSIER, Joëlle PERCET

Absent(es) excusé(es) : Patricia MUR donne pouvoir à Marie-Claude CLOUZEAU, Michel POËT donne pouvoir à Sylvaine COPONAT, Marie-Agnès CHAPGIER donne pouvoir à Alain CHAPELLE
Sabrina REINHART (pas de pouvoir)

Secrétaire de séance : Patricia LASANTÉ

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 février 2016

Délibération n° : 2016_09

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Municipalité en date du 02 février 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission Ville institutionnelle et fonctionnelle en date du 15 février 2016,

Vu le procès-verbal annexé à la présente,

Considérant que Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil municipal le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 11 février 2016 ;

Considérant que ce projet a été adressé aux conseillers municipaux le 25 février 2016 ;

Considérant que Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à formuler leurs observations ;

Envoyé en préfecture le 04/03/2016

Reçu en préfecture le 04/03/2016

Affiché le

08 mars 2016

ID : 089-216902718-20160302-D2016_09-DE

Compte tenu des observations,

Le Conseil municipal

Adopte, après en avoir délibéré, le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du jeudi 11 février 2016.

après avoir délibéré par :

- **22 voix POUR**
- **0 ABSTENTION**
- **6 voix CONTRE**

Alain DARLAY

Brigitte SORY

Yves IMBERT

Marie-Agnès CHAPGIER

Alain CHAPELLE

Camélia RESSIER

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Pour copie conforme,
En mairie, le 4 mars 2016

Télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le : **4 mars 2016**

Jean-Jacques SELLÈS

Le Maire
Conseiller métropolitain
Délégué au sport



Ville de Chassieu

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille seize le deux mars à 18 h 30

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Votants : 28

Le Conseil municipal de CHASSIEU s'est réuni en session ordinaire,
À l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SELLÈS, *Maire*

Date de convocation : 25/02/2016
Présents : Jean-Jacques SELLÈS, Gérard ARNAUD, Marie-Claude CLOUZEAU, Laurent PRIMAULT, Alain MUTZIG, Sylvaine COPONAT, Patricia LASANTÉ, Jean-Pierre DANGLEHANT, Annie LORNAGE, Geneviève BARBERON, Dominique ERSTER, Bernard DECHENAU, Christiane PASCAL, Thierry GARDETTE, Colette GACHE, Jean-François ABATE, Annie CHAUVE, Nicolas CLAISSE, Anna AGOSTHINO GABRIEL, Alain DARLAY, Brigitte SORY, Yves IMBERT, Alain CHAPELLE, Camélia RESSIER, Joëlle PERCET
Absent(es) excusé(es) : Patricia MUR donne pouvoir à Marie-Claude CLOUZEAU, Michel POËT donne pouvoir à Sylvaine COPONAT, Marie-Agnès CHAPGIER donne pouvoir à Alain CHAPELLE
Sabrina REINHART (pas de pouvoir)
Secrétaire de séance : Patricia LASANTÉ

Objet : Modification du tableau des effectifs

Délibération n° : 2016_10

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 en date du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 en date du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 en date du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération n° 2015-114 en date du 05 novembre 2015 modifiant le tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable de la Municipalité en date du 02 février 2016,

Envoyé en préfecture le 04/03/2016

Reçu en préfecture le 04/03/2016

Affiché le **08 mars 2016**

ID : 069-216902718-20160302-D2016 10-DE

Vu l'avis favorable du Comité Technique (CT) en date du 25 février 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission Ville fonctionnelle et institutionnelle en date du 15 février 2016,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs afin de procéder aux nominations liées aux avancements de grade, aux reclassements d'agents, au départ et à l'arrivée de certains agents ;

Considérant qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, ces fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant du grade d'ouverture du poste, dans les conditions fixées par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Considérant que la date d'effectivité des modifications actées est celle à laquelle la présente délibération aura acquis son caractère exécutoire, sauf mention expresse spécifique ;

Le Conseil municipal

Adopte la modification du tableau des effectifs comme suit :

Filière administrative

Création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2016

Inscrit le montant de la dépense au chapitre 012 du budget de la Ville.

après avoir délibéré par :

- **22 voix POUR**
- **0 ABSTENTION**
- **6 voix CONTRE**

Alain DARLAY

Brigitte SORY

Yves IMBERT

Marie-Agnès CHAPGIER

Alain CHAPELLE

Camélia RESSIER

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

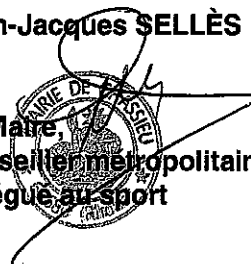
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Pour copie conforme,
En mairie, le 4 mars 2016

Télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le : **4 mars 2016**

Jean-Jacques SELLÈS

Le Maire,
Conseiller métropolitain
Délégué au sport



Ville de Chassieu

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille seize le deux mars à 18 h 30

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Votants : 28

Le Conseil municipal de CHASSIEU s'est réuni en session ordinaire,
À l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SELLÈS, *Maire*

Date de convocation : 25/02/2016

Présents : Jean-Jacques SELLÈS, Gérard ARNAUD, Marie-Claude CLOUZEAU, Laurent PRIMAULT, Alain MUTZIG, Sylvaine COPONAT, Patricia LASANTÉ, Jean-Pierre DANGLEHANT, Annie LORNAGE, Geneviève BARBERON, Dominique ERSTER, Bernard DECHENAU, Christiane PASCAL, Thierry GARDETTE, Colette GACHE, Jean-François ABATE, Annie CHAUVE, Nicolas CLAISSE, Anna AGOSTHINO GABRIEL, Alain DARLAY, Brigitte SORY, Yves IMBERT, Alain CHAPELLE, Camélia RESSIER, Joëlle PERCET

Absent(es) excusé(es) : Patricia MUR donne pouvoir à Marie-Claude CLOUZEAU, Michel POËT donne pouvoir à Sylvaine COPONAT, Marie-Agnès CHAPGIER donne pouvoir à Alain CHAPELLE
Sabrina REINHART (pas de pouvoir)

Secrétaire de séance : Patricia LASANTÉ

Objet : Transfert du Pôle Seniors du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au sein de l'organisation de la Ville de Chassieu, emportant transfert du personnel et des biens acquis par le CCAS

Délibération n° : 2016_11

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 en date du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 en date du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable de la Municipalité en date du 02 février 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission Ville institutionnelle et fonctionnelle en date du 15 février 2016,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 25 février 2016,

Envoyé en préfecture le 04/03/2016

Reçu en préfecture le 04/03/2016

Affiché le **08 mars 2016**

ID : 069-216902718-20160302-D2016 11-DE

Considérant que le Pôle Seniors, aujourd'hui intégré dans l'organisation du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), doit être rattaché à l'organisation de la Ville, via un rattachement organisationnel et hiérarchique à l'actuelle Direction de l'Enfance, de l'Éducation et de la Jeunesse de la Ville de Chassieu, à compter du 1^{er} avril 2016 ;

Considérant que les missions du Pôle Seniors sont assurées par un agent occupant un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet ;

Considérant que le transfert du Pôle Seniors implique la suppression du poste des effectifs du CCAS et, concomitamment, la création du poste au sein des effectifs de la Ville avec une reprise du personnel par la Ville ;

Considérant l'armoire de bureau acquise par le CCAS pour le fonctionnement du Pôle Seniors pour une valeur de 389,13 €. Référence inventaire CCAS201513.

Le Conseil municipal

Approuve le transfert du Pôle Seniors du CCAS auprès de la Ville, avec un rattachement organisationnel et hiérarchique à la Direction de l'Enfance, de l'Éducation et de la Jeunesse de la Ville, à compter du 1^{er} avril 2016 ;

Accepte la remise en apport du bien décrit ci-dessus ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents au transfert du personnel composant ce pôle.

après avoir délibéré par :

- **22 voix POUR**

- **0 ABSTENTION**

- **6 voix CONTRE**

Alain DARLAY

Brigitte SORY

Yves IMBERT

Marie-Agnès CHAPGIER

Alain CHAPELLE

Camélia RESSIER

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

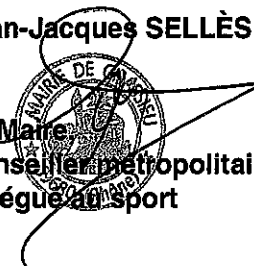
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Pour copie conforme,
En mairie, le 4 mars 2016

Télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le : **4 mars 2016**

Jean-Jacques SELLÈS

Le Maire
Conseiller métropolitain
Délégué au sport



Ville de Chassieu

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille seize le deux mars à 18 h 30

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Votants : 28

Le Conseil municipal de CHASSIEU s'est réuni en session ordinaire,
À l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SELLÈS, *Maire*

Date de convocation : 25/02/2016

Présents : Jean-Jacques SELLÈS, Gérard ARNAUD, Marie-Claude CLOUZEAU, Laurent PRIMAULT, Alain MUTZIG, Sylvaine COPONAT, Patricia LASANTÉ, Jean-Pierre DANGLEHANT, Annie LORNAGE, Geneviève BARBERON, Dominique ERSTER, Bernard DECHENAU, Christiane PASCAL, Thierry GARDETTE, Colette GACHE, Jean-François ABATE, Annie CHAUVE, Nicolas CLAISSE, Anna AGOSTHINO GABRIEL, Alain DARLAY, Brigitte SORY, Yves IMBERT, Alain CHAPELLE, Camélia RESSIER, Joëlle PERCET

Absent(es) excusé(es) : Patricia MUR donne pouvoir à Marie-Claude CLOUZEAU, Michel POËT donne pouvoir à Sylvaine COPONAT, Marie-Agnès CHAPGIER donne pouvoir à Alain CHAPELLE

Sabrina REINHART (pas de pouvoir)

Secrétaire de séance : Patricia LASANTÉ

Objet : Lancement d'une procédure de consultation relative à l'impression numérique des documents de communication

Délibération n° : 2016_12

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L.2122-21-1,

Vu les articles 8, 33, 40-IV, 57 à 59 du Code des marchés publics,

Vu la délibération n° 2015-127 du Conseil municipal, en date du 17 décembre 2015 approuvant la convention de groupement de commandes pour le marché d'impression des supports de communication,

Vu la délibération n° 2015-61 du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Chassieu, en date du 25 novembre 2015, approuvant la convention de groupement de commandes pour le marché d'impression des supports de communication entre la Ville et son CCAS,

Vu la convention de groupement signée le 13 janvier 2016,

Vu l'avis favorable de la Municipalité en date du 02 février 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission Ville institutionnelle et fonctionnelle en date du 15 février 2016,

Considérant que, dans le cadre de leurs missions respectives, la Ville et le CCAS de Chassieu ont recours à des fournisseurs spécialisés dans l'impression numérique des supports de communication ;

Considérant que pour répondre à ces besoins, il est nécessaire de lancer une consultation d'entreprises adaptée au montant global de la dépense ;

Considérant la difficulté à estimer très précisément le nombre d'impressions qui seront réellement réalisées au cours de la période d'exécution du marché, celui-ci sera passé sous la forme d'un marché à bons de commande avec montants minimum et maximum. La durée du marché se composera d'une première période d'un an ferme suivie de trois périodes reconductibles d'un an ;

Considérant que les montants prévisionnels, minimum et maximum du marché, sont les suivants :

Montant prévisionnel annuel en €	Montant minimum annuel en €	Montant maximum annuel en €
8 000 € HT soit 9 600 € TTC	1 700 € HT soit 2 040 € TTC	15 000 € HT soit 18 000 € TTC

Considérant que, conformément à l'article 27 du Code des marchés publics, le montant global du marché doit être apprécié au regard de notre nomenclature des achats qui permet de tenir compte de la valeur totale des dépenses référencées pour ce type de prestations (nomenclature 82.04 : « Autres travaux d'impression et de reprographie ») ; que la Ville possède déjà un marché n°S-15-21 : « Impression offset des supports de communication » passé selon la procédure de l'appel d'offres en raison de son montant maximum de 268 000 € HT, la présente consultation doit être lancée en procédure formalisée ; il s'agira d'un appel d'offres ouvert ;

Considérant qu'à l'issue de la publicité, les offres des candidats seront jugées selon les critères pondérés suivants :

- Prix des prestations, notés sur 20 points et pondérés à 35 %.
- Valeur technique, notée sur 20 points et pondérée à 25 %.
- Délais d'impression et de livraison, notés sur 20 points et pondérés à 30 %.
- Démarche de développement durable, notée sur 20 points et pondérée à 10 %.

Le Conseil municipal

Approuve le lancement d'une procédure formalisée pour la passation d'un marché d'impression numérique des documents de communication sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;

Valide les montants prévisionnels, minimum et maximum tels qu'indiqués ci-avant ;

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché en découlant, pris sur les crédits qui seront votés et inscrits au chapitre 011 de chaque exercice budgétaire ;

Envoyé en préfecture le 04/03/2016
Reçu en préfecture le 04/03/2016
Affiché le **09 mars 2016**
ID : 069-215902718-20160302-D2016_12-DE

Autorise Monsieur le Maire à signer les éventuels avenants qui ~~augmenteraient le volume~~ initial du marché de 5 % et moins, ainsi que tout document d'exécution du marché, y compris une éventuelle résiliation anticipée.

après avoir délibéré à **l'unanimité des votants**.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Pour copie conforme,
En mairie, le 4 mars 2016

Télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le : **4 mars 2016**

Jean-Jacques SELLÈS


Le Maire
Conseiller métropolitain
Délégué au sport

Ville de Chassieu

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille seize le deux mars à 18 h 30

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Votants : 28

Le Conseil municipal de CHASSIEU s'est réuni en session ordinaire,
À l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SELLÈS, *Maire*

Date de convocation : 25/02/2016
Présents : Jean-Jacques SELLÈS, Gérard ARNAUD, Marie-Claude CLOUZEAU, Laurent PRIMAULT, Alain MUTZIG, Sylvaine COPONAT, Patricia LASANTÉ, Jean-Pierre DANGLEHANT, Annie LORNAGE, Geneviève BARBERON, Dominique ERSTER, Bernard DECHENAU, Christiane PASCAL, Thierry GARDETTE, Colette GACHE, Jean-François ABATE, Annie CHAUVE, Nicolas CLAISSE, Anna AGOSTHINO GABRIEL, Alain DARLAY, Brigitte SORY, Yves IMBERT, Alain CHAPELLE, Camélia RESSIER, Joëlle PERCET
Absent(es) excusé(es) : Patricia MUR donne pouvoir à Marie-Claude CLOUZEAU, Michel POËT donne pouvoir à Sylvaine COPONAT, Marie-Agnès CHAPGIER donne pouvoir à Alain CHAPELLE
Sabrina REINHART (pas de pouvoir)
Secrétaire de séance : Patricia LASANTÉ

Objet : Avenant n°1 au marché n°S-13-36 : « Assurances » - Lot n°2 : « Assurance responsabilités et risques annexes »

Délibération n° : 2016_13

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des assurances, et notamment son article L.113-4,

Vu le Code des marchés publics, et notamment son article 20,

Vu les budgets de la Ville de Chassieu et de son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

Vu la convention de groupement de commande entre la Ville de Chassieu et son CCAS en date du 22 décembre 2012,

Vu la délibération n° 2013-112 en date du 21 novembre 2013 autorisant Monsieur le Maire à conclure des avenants n'entraînant pas une majoration du contrat initial supérieure à 5 %,

Vu le marché n°S-13-36 : « Assurance » - Lot n°2 : « Assurance responsabilités et risques annexes » avec la compagnie d'assurance SMACL prévoyant une cotisation annuelle de 8 666,90 € TTC,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 janvier 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission Ville institutionnelle et fonctionnelle en date du 15 février 2016,

Vu l'avis favorable de la Municipalité en date du 02 février 2016,

Considérant l'augmentation de la masse salariale qui est passé de 6 353 904 € en 2014 à 6 970 440,80 € en 2015 pour la Ville et de 874 537 € à 994 559,42 € pour le CCAS ;

Considérant l'augmentation du prix de la cotisation suite à la révision du prix telle que prévue à l'article 4.1.3.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières ;

Considérant que le marché initial du lot n°2 : « Assurance responsabilités et risques annexes » sera modifié comme suit :

Montants	Ville	CCAS
Montant de la cotisation annuelle 2014	6 989,29 €	961,99 €
Montant avenant n°1 HT	678,19 €	132,02 €
Nouveau montant du marché HT	7 667,48 €	1 094,01 €
Taxes	690,07 €	98,46 €
Montant en € TTC	8 357,55 €	1 192,47 €
Nouveau montant du marché en € TTC	9 550,02 €	

Considérant que le montant du marché initial subit une hausse de 10,19 % donc supérieure à 5 %.

Le Conseil municipal

Approuve la passation de l'avenant n°1 au marché n°S-13-36 : « Assurances » - Lot n°2 : « Assurance responsabilités et risques annexes ».

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché n°S-13-36 : « Assurances » - Lot n°2 : « Assurance responsabilités et risques annexes » pour un montant global de 883,12 € TTC entraînant une hausse du montant initial du marché de 10,19 %.

Dit que la dépense sera inscrite au budget 2016, chapitre 011.

Envoyé en préfecture le 04/03/2016

Reçu en préfecture le 04/03/2016

Achévé le **08 mars 2016**

ID : 080-216902718-20160302-D2016 13-DE

après avoir délibéré par :

- **22 voix POUR**
- **0 voix CONTRE**
- **6 ABSTENTIONS**

Alain DARLAY

Brigitte SORY

Yves IMBERT

Marie-Agnès CHAPGIER

Alain CHAPELLE

Camélia RESSIER

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Pour copie conforme,
En mairie, le 4 mars 2016

Télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le : **4 mars 2016**

Jean-Jacques SELLÈS


Le Maire
Conseiller métropolitain
Délégué au sport

Ville de Chassieu

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille seize le deux mars à 18 h 30

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Votants : 28

Le Conseil municipal de CHASSIEU s'est réuni en session ordinaire,
À l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SELLÈS, *Maire*

Date de convocation : 25/02/2016

Présents : Jean-Jacques SELLÈS, Gérard ARNAUD, Marie-Claude CLOUZEAU, Laurent PRIMAULT, Alain MUTZIG, Sylvaine COPONAT, Patricia LASANTÉ, Jean-Pierre DANGLEHANT, Annie LORNAGE, Geneviève BARBERON, Dominique ERSTER, Bernard DECHENAU, Christiane PASCAL, Thierry GARDETTE, Colette GACHE, Jean-François ABATE, Annie CHAUVE, Nicolas CLAISSE, Anna AGOSTHINO GABRIEL, Alain DARLAY, Brigitte SORY, Yves IMBERT, Alain CHAPELLE, Camélia RESSIER, Joëlle PERCET

Absent(es) excusé(es) : Patricia MUR donne pouvoir à Marie-Claude CLOUZEAU, Michel POËT donne pouvoir à Sylvaine COPONAT, Marie-Agnès CHAPGIER donne pouvoir à Alain CHAPELLE
Sabrina REINHART (pas de pouvoir)

Secrétaire de séance : Patricia LASANTÉ

Objet : Revalorisation et définition des tarifs pour l'occupation du domaine public

Délibération n° : 2016_14

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n° 2015-70 du 02 juillet 2015 relative à la délégation de compétences accordée au Maire par le Conseil municipal en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif n° 2013-489 portant création de la régie de recettes « droits de place et stationnement »,

Vu l'arrêté municipal n° 2012-173 relatif à l'occupation du domaine public,

Vu l'arrêté municipal n° 2013-101 relatif à la révision des tarifs de droit de places des marchés forains,

Vu les arrêtés municipaux n°52/2002 et n°53/2002 du 6 septembre 2002 instituant deux emplacements réservés aux transports de fonds,

Considérant qu'il y a lieu de regrouper les différents tarifs d'occupation du domaine dans un seul et même document ;

Considérant la nécessité de mettre à jour et d'adapter les tarifs existants et d'en définir de nouveaux ;

Le Conseil municipal

Approuve les tarifs proposés comme suit :

Droits de stationnement relatifs aux emplacements transports de fonds :

Droit de stationnement TSF	800,00 € / an
----------------------------	---------------

Droits de voirie relatifs à l'installation de chantier :

Type d'installation	Tarifs
Emprise en chantier ou stockage de matériel	1 €/m ² /jour
Installation d'une benne	8 €/jour
Installation de baraque de chantier	10 €/m ² /mois
Installation d'un échafaudage	0,80 €/mL/jour
Toute autre occupation du domaine public	1 €/m ² /jour

Droits de stationnement relatifs à l'occupation commerciale :

Type d'installation	Tarifs
Camions ambulants / food truck	100 €/mois
Exposition / vente de fleurs	1 €/mL/jour
Terrasses	23 €/m ² /an
Camions magasins(outillage ou vente diverse)	130 €/journée
Bulle de vente	600 €/mois
Tarifs CNS abonnés au marché	0,80 €/mL
Tarifs CNS passagers au marché	1 €/mL

Envoyé en préfecture le 04/03/2016

Raçu en préfecture le 04/03/2016

Affiché le **08 mars 2016**

ID : 069-216902718-20160302-D2016 14-DE

Droits de voirie relatifs à l'occupation de loisirs :

Type d'installation	Tarifs
Manèges (fête villageoise)	2 €/m ² /jour
Théâtres ou manèges isolés	100 €/jour
Cirques, chapiteaux < 100 m ²	1,50 €/m ² /jour
Cirques, chapiteaux > 100 m ²	1,80 €/m ² /jour

ML : mètre Linéaire

après avoir délibéré à l'unanimité des votants.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Pour copie conforme,
En mairie, le 4 mars 2016

Télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le : **4 mars 2016**

Jean-Jacques SELLES

Le Maire
Conseiller métropolitain
Délégué au sport



Ville de Chassieu

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille seize le deux mars à 18 h 30

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Votants : 28

Le Conseil municipal de CHASSIEU s'est réuni en session ordinaire,
À l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SELLÈS, *Maire*

Date de convocation : 25/02/2016

Présents : Jean-Jacques SELLÈS, Gérard ARNAUD, Marie-Claude CLOUZEAU, Laurent PRIMAULT, Alain MUTZIG, Sylvaine COPONAT, Patricia LASANTÉ, Jean-Pierre DANGLEHANT, Annie LORNAGE, Geneviève BARBERON, Dominique ERSTER, Bernard DECHENAU, Christiane PASCAL, Thierry GARDETTE, Colette GACHE, Jean-François ABATE, Annie CHAUVE, Nicolas CLAISSE, Anna AGOSTHINO GABRIEL, Alain DARLAY, Brigitte SORY, Yves IMBERT, Alain CHAPELLE, Camélia RESSIER, Joëlle PERCET

Absent(es) excusé(es) : Patricia MUR donne pouvoir à Marie-Claude CLOUZEAU, Michel POËT donne pouvoir à Sylvaine COPONAT, Marie-Agnès CHAPGIER donne pouvoir à Alain CHAPELLE

Sabrina REINHART (pas de pouvoir)

Secrétaire de séance : Patricia LASANTÉ

Objet : Fixation des tarifs applicables aux activités à destination des seniors et proposées par le Pôle Seniors

Délibération n° : 2016_15

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2015-70 du Conseil municipal du 02 juillet 2015 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu l'avis favorable de la Municipalité en date du 02 février 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission Ville active en date du 18 février 2016,

Considérant la volonté de la Municipalité de proposer aux retraités autonomes de participer à des activités de loisirs, détente, des animations ou des rencontres festives ;

Considérant le transfert de ces activités du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) auprès de la Ville à compter du 1^{er} avril 2016 ;

Considérant qu'un arrêté du Maire permettra l'ouverture d'une régie de recettes à compter du 1^{er} avril 2016 pour la perception de cette tarification, dans un souci de simplification de l'organisation des activités proposées aux usagers ;

Considérant la nécessité de fixer le montant de la participation financière à ces activités ;

Le Conseil municipal

Fixe les tarifs relatifs aux différentes activités et sorties du Pôle Seniors, applicables à compter du 1^{er} avril 2016, comme suit :

Activités	Tarifs
Après-midi festif avec intervenant non rémunéré	3,00 € / personne
Après-midi festif avec intervenant extérieur rémunéré	5,00 € / personne
Repas dansant	20,00 € / personne
Aquagym	3,00 € / personne
Activité Danse (en individuel)	3,00 € / personne
Activité Danse (en couple)	5,00 € pour 2 personnes
Sortie avec transport en car	Prix coûtant avec une participation financière de la Ville de 5,00 € / personne
Sortie avec transport en minibus	Prix coûtant avec une participation financière de la Ville de 2,00 € / personne

Dit que les recettes seront inscrites au budget principal de la Ville, au chapitre 70.

après avoir délibéré par :

- **22 voix POUR**
- **0 ABSTENTION**
- **6 voix CONTRE**

Alain DARLAY

Brigitte SORY

Yves IMBERT

Marie-Agnès CHAPGIER

Alain CHAPELLE

Camélia RESSIER

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Envoyé en préfecture le 04/03/2016
Reçu en préfecture le 04/03/2016
Affiché le **08 mars 2016**
ID : 069-216902718-20160302-D2016_15-DE

Pour copie conforme,
En mairie, le 4 mars 2016

Télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le : **4 mars 2016**

Jean-Jacques SELLÈS


Le Maire
Conseiller métropolitain
Délégué au sport

Ville de Chassieu

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille seize le deux mars à 18 h 30

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Votants : 28

Le Conseil municipal de CHASSIEU s'est réuni en session ordinaire,
À l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SELLÈS, *Maire*

Date de convocation : 25/02/2016

Présents : Jean-Jacques SELLÈS, Gérard ARNAUD, Marie-Claude CLOUZEAU, Laurent PRIMAULT, Alain MUTZIG, Sylvaine COPONAT, Patricia LASANTÉ, Jean-Pierre DANGLEHANT, Annie LORNAGE, Geneviève BARBERON, Dominique ERSTER, Bernard DECHENAU, Christiane PASCAL, Thierry GARDETTE, Colette GACHE, Jean-François ABATE, Annie CHAUVE, Nicolas CLAISSE, Anna AGOSTHINO GABRIEL, Alain DARLAY, Brigitte SORY, Yves IMBERT, Alain CHAPELLE, Camélia RESSIER, Joëlle PERCET

Absent(es) excusé(es) : Patricia MUR donne pouvoir à Marie-Claude CLOUZEAU, Michel POËT donne pouvoir à Sylvaine COPONAT, Marie-Agnès CHAPGIER donne pouvoir à Alain CHAPELLE

Sabrina REINHART (pas de pouvoir)

Secrétaire de séance : Patricia LASANTÉ

Objet : Fixation des droits d'inscription aux séjours de vacances pour l'été 2016

Délibération n° : 2016_16

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2015-70 du Conseil municipal du 02 juillet 2015 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

Vu l'avis favorable de la Municipalité en date du 02 février 2016 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Ville active en date du 18 février 2016 ;

Considérant l'intérêt de la Municipalité d'offrir la possibilité aux jeunes Chasselands, âgés de 6 à 17 ans, de partir en séjours pendant les vacances scolaires de l'été 2016 ;

Considérant les offres de prix des attributaires suite à la mise en concurrence relative à ces prestations de services ;

Considérant que la Ville de Chassieu pratique le taux à l'effort ;

Le Conseil municipal

Fixe les tarifs des séjours de vacances valables pour l'été 2016, comme suit :

Intitulé séjour	Composition de la famille						
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +	Prix Plancher	Prix Plafond	Extérieurs
« ARTS ET SPECTACLES, TOUS EN SCENE ! » pour les 6/8 ans en juillet 2016	14,313%	6,429%	5,387%	4,345%	112,50 €	270 €	450 €
« ARTS ET SPECTACLES, TOUS EN SCENE ! » pour les 9/12 ans en juillet 2016	14,313%	6,429%	5,387%	4,345%	112,50 €	270 €	450 €
« SPORT & DETENTE SOUS LE SOLEIL » pour les 11/15 ans en juillet 2016	27,195%	12,214%	10,235%	8,256%	213,75 €	513 €	855 €
Itinérant « SURF TRIP » pour les 14/17 ans en juillet 2016	37,087%	16,657%	13,958%	11,258%	291,50 €	699,60 €	1 166 €
« L'ARDECHE A LA CARTE » pour les 6/11 ans en août 2016	16,698%	7,500%	6,285%	5,069%	131,25 €	315 €	525 €
« LE VAR A LA CARTE » pour les 12/17 ans en août 2016	17,494%	7,857%	6,584%	5,311%	137,50 €	330 €	550 €

Dit que les recettes seront inscrites au budget principal de la Ville au chapitre 70.

après avoir délibéré par :

- **22 voix POUR**
- **0 ABSTENTION**
- **6 ABSTENTIONS**

Alain DARLAY
Brigitte SORY
Yves IMBERT
Marie-Agnès CHAPGIER
Alain CHAPELLE
Camélia RESSIER

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Envoyé en préfecture le 04.03.2016

Reçu en préfecture le 04.03.2016

Affiché le **08 mars 2016**

ID : 069-216902718-20160302-D2016_16-DE

Pour copie conforme,
En mairie, le 4 mars 2016

Télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le : **4 mars 2016**

Jean-Jacques SELLÈS


Le Maire
Conseiller métropolitain
Délégué au sport

Ville de Chassieu

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille seize le deux mars à 18 h 30

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Votants : 28

Le Conseil municipal de CHASSIEU s'est réuni en session ordinaire,
À l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SELLÈS, *Maire*

Date de convocation : 25/02/2016
Présents : Jean-Jacques SELLÈS, Gérard ARNAUD, Marie-Claude CLOUZEAU, Laurent PRIMAULT, Alain MUTZIG, Sylvaine COPONAT, Patricia LASANTÉ, Jean-Pierre DANGLEHANT, Annie LORNAGE, Geneviève BARBERON, Dominique ERSTER, Bernard DECHENAUX, Christiane PASCAL, Thierry GARDETTE, Colette GACHE, Jean-François ABATE, Annie CHAUVE, Nicolas CLAISSE, Anna AGOSTHINO GABRIEL, Alain DARLAY, Brigitte SORY, Yves IMBERT, Alain CHAPELLE, Camélia RESSIER, Joëlle PERCET
Absent(es) excusé(es) : Patricia MUR donne pouvoir à Marie-Claude CLOUZEAU, Michel POËT donne pouvoir à Sylvaine COPONAT, Marie-Agnès CHAPGIER donne pouvoir à Alain CHAPELLE
Sabrina REINHART (pas de pouvoir)
Secrétaire de séance : Patricia LASANTÉ

Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de demander le renouvellement du classement du Conservatoire de Musique et de Danse

Délibération n° : 2016_17

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes ci-joint en date du 17 septembre 2015 stipulant la nécessité de faire valider, par le Conseil municipal, la demande de classement conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 décembre 2006,

Vu le questionnaire de demande de classement d'un établissement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, du Ministère de la Culture et de la Communication,

Vu l'avis favorable de la Municipalité en date du lundi 02 février 2016,

Envoyé en préfecture le 04/03/2016

Reçu en préfecture le 04/03/2016

Affiché le

08 mars 2016

ID: 069-216902718-20160302-D2016_17-DE

Vu l'avis favorable de la Commission Ville active en date du jeudi 18 février 2016,

Considérant que le Conservatoire de Musique et de Danse est un établissement classé « Conservatoire à Rayonnement Communal » par le Ministère de la Culture et de la Communication ;

Considérant que ce classement traduit la reconnaissance du Conservatoire de Musique et de Danse de la Ville de Chassieu et qu'il est arrivé à son terme le 31 décembre 2015 ;

Considérant la nécessité de demander le renouvellement par le Ministère de la Culture et de la Communication de ce classement ;

Considérant que ledit questionnaire dûment complété permet d'évaluer le fonctionnement et l'organisation d'un établissement, ainsi que les modalités d'accomplissement des missions précisées par les textes législatifs et réglementaires ;

Le Conseil municipal

Autorise Monsieur le Maire à solliciter, auprès des services de l'État, la demande de renouvellement de classement du Conservatoire de Musique et de Danse de la Ville de Chassieu.

après avoir délibéré **à l'unanimité des votants.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Pour copie conforme,
En mairie, le 4 mars 2016

Télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le : 4 mars 2016

Jean-Jacques SELLÈS

Le Maire
Conseiller métropolitain
Délégué au sport



Ville de Chassieu

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille seize le deux mars à 18 h 30

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Votants : 28

Le Conseil municipal de CHASSIEU s'est réuni en session ordinaire,
À l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SELLÈS, *Maire*

Date de convocation : 25/02/2016

Présents : Jean-Jacques SELLÈS, Gérard ARNAUD, Marie-Claude CLOUZEAU, Laurent PRIMAULT, Alain MUTZIG, Sylvaine COPONAT, Patricia LASANTÉ, Jean-Pierre DANGLEHANT, Annie LORNAGE, Geneviève BARBERON, Dominique ERSTER, Bernard DECHENAUX, Christiane PASCAL, Thierry GARDETTE, Colette GACHE, Jean-François ABATE, Annie CHAUVE, Nicolas CLAISSE, Anna AGOSTHINO GABRIEL, Alain DARLAY, Brigitte SORY, Yves IMBERT, Alain CHAPELLE, Camélia RESSIER, Joëlle PERCET

Absent(es) excusé(es) : Patricia MUR donne pouvoir à Marie-Claude CLOUZEAU, Michel POËT donne pouvoir à Sylvaine COPONAT, Marie-Agnès CHAPGIER donne pouvoir à Alain CHAPELLE

Sabrina REINHART (pas de pouvoir)

Secrétaire de séance : Patricia LASANTÉ

Objet : Octroi d'une subvention exceptionnelle au bénéfice de la Maison Médicale de Garde de l'Est Lyonnais (MMGEL)

Délibération n° : 2016_18

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention pour le financement de la Maison Médicale de Garde de l'Est Lyonnais (MMGEL) en date du 02 décembre 2013,

Vu l'avis de la Municipalité en date du 02 février 2016,

Vu l'avis de la Commission Ville solidaire en date du 16 février 2016,

Considérant que la MMGEL est gérée par l'Association pour la Permanence des Soins dans l'Est Lyonnais (APSEL) ;

Considérant que l'Agence Régionale de la Santé (ARS) subventionne l'APSEL pour la rémunération des secrétaires d'accueil et autres prestataires ;

Envoyé en préfecture le 04/03/2016

Reçu en préfecture le 04/03/2016

Affiché le **08 mars 2016**

ID : 069-216902718-20160302-D2016_18-DE

Considérant que, lors de la dernière assemblée générale, le projet de changement de local a été annoncé ;

Considérant qu'afin de finaliser les travaux d'aménagement et d'ameublement, il est demandé une subvention exceptionnelle unique aux communes ;

Considérant que le montant total de cette subvention exceptionnelle à répartir entre les communes est de 12 521 € et que la méthode de calcul pour la répartition entre les communes est la même que celle retenue pour le versement de la participation annuelle de fonctionnement :

- les communes dont la population est inférieure à 5 000 habitants versent un forfait de 250 € ;
- les communes dont la population est supérieure à 5 000 habitants se répartissent le solde au prorata de la fréquentation n-1 des patients de leur commune.

Considérant que la population prise en compte pour chaque commune est la population légale déterminée par l'INSEE ;

Considérant que, pour la Ville de Chassieu, cela représente en 2015, une subvention exceptionnelle d'un montant de 422,58 € basée sur la fréquentation 2014 ;

Le Conseil municipal

Autorise le versement de cette subvention exceptionnelle pour travaux d'aménagement et d'ameublement d'un montant de 422,58 €, au bénéfice de l'APSEL ;

Inscrit au budget de la Ville de l'exercice 2016 une subvention exceptionnelle d'un montant de 422,58 € au chapitre 67.

après avoir délibéré **à l'unanimité des votants.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Pour copie conforme,
En mairie, le 4 mars 2016

Télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le : 4 mars 2016

Jean-Jacques SELLES

Le Maire
Conseiller métropolitain
Délégué au sport



Ville de Chassieu

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille seize le deux mars à 18 h 30

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Votants : 28

Le Conseil municipal de CHASSIEU s'est réuni en session ordinaire,
À l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SELLÈS, *Maire*

Date de convocation : 25/02/2016

Présents : Jean-Jacques SELLÈS, Gérard ARNAUD, Marie-Claude CLOUZEAU, Laurent PRIMAULT, Alain MUTZIG, Sylvaine COPONAT, Patricia LASANTÉ, Jean-Pierre DANGLEHANT, Annie LORNAGE, Geneviève BARBERON, Dominique ERSTER, Bernard DECHENAU, Christiane PASCAL, Thierry GARDETTE, Colette GACHE, Jean-François ABATE, Annie CHAUVE, Nicolas CLAISSE, Anna AGOSTHINO GABRIEL, Alain DARLAY, Brigitte SORY, Yves IMBERT, Alain CHAPELLE, Camélia RESSIER, Joëlle PERCET

Absent(es) excusé(es) : Patricia MUR donne pouvoir à Marie-Claude CLOUZEAU, Michel POËT donne pouvoir à Sylvaine COPONAT, Marie-Agnès CHAPGIER donne pouvoir à Alain CHAPELLE

Sabrina REINHART (pas de pouvoir)

Secrétaire de séance : Patricia LASANTÉ

Objet : Signature d'une convention « Pack ADS » entre la Métropole de Lyon et la Ville de Chassieu

Délibération n° : 2016_19

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2015-0213 du 23 mars 2015 ci-annexée de la Métropole de Lyon résiliant de plein droit l'actuelle convention du logiciel « Droit de Cité »,

Vu le projet de convention « Pack ADS » (Autorisation Droit des Sols) ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la Municipalité en date du 02 février 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission Ville harmonieuse en date du 15 février 2016,

Considérant l'intérêt de la Ville de Chassieu d'utiliser l'application « Pack ADS » mise à disposition par la Métropole de Lyon en remplacement du logiciel « Droit de Cité », dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...);

Envoyé en préfecture le 04/03/2016

Reçu en préfecture le 04/03/2016

Affiché le

08 mars 2016

ID : 069-216902716-20160302-D2016_19-DE

Considérant que l'application « Pack ADS » comprend un logiciel du droit des sols plus complet, avec notamment un système d'information géographique, que le logiciel « Droit de Cité » ;

Considérant que le coût annuel d'utilisation, calculé selon un modèle forfaitaire, est de 519 € net de taxes en 2015 et de 1 038 € net de taxes pour 2016 ;

Le Conseil municipal

Approuve les termes du projet de convention définitive « Pack ADS » qui prendra effet à compter de sa date de signature jusqu'au 31 décembre de l'année en cours et sera reconduite tacitement par année civile.

Autorise Monsieur le Maire à signer le projet de convention ci-annexé.

Dit que les crédits seront inscrits au chapitre 011 « charges à caractère général » du Budget de la Ville.

après avoir délibéré à l'unanimité des votants.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Pour copie conforme,
En mairie, le 4 mars 2016

Télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le : 4 mars 2016

Jean-Jacques SELLÈS

Le Maire
Conseiller métropolitain
Délégué au sport

